



- **Quels sont les délais de livraison ?**

La livraison est effectuée sous 48 heures (2 jours ouvrables)

- **Quel est le prix des masques de protection ?**

Le prix d'une boîte de 50 masques de protection 3 plis est de 19,99€ TVAC auxquels s'ajoute les frais de livraison.

- **Où puis-je commander des masques ?**

Rendez-vous sur le site web <https://www.ice-health.com/fr> pour commander les masques de protection 3 plis.

- **Où sont fabriqués les masques ?**

Les masques de protection 3 plis sont fabriqués en Chine. Nous sommes en relation directe avec le fabricant et nos équipes sur place assurent un contrôle qualité.

- **Quel est le type de masque de protection proposé ?**

Ce sont des masques faciaux de protection 3 plis de type II. Ils sont utilisés pour filtrer les bactéries et les particules dans l'air ainsi que les gouttelettes. Ils ne sont pas adaptés à être utilisés en milieu médical parce que non produits dans un milieu stérile.

- **Pendant combien de temps mon masque de protection est-il efficace?**

Ces masques faciaux de protection 3 plis doivent être remplacés dès qu'ils deviennent humides et au moins toutes les 8 heures. Un masque de protection retiré ne doit pas être réutilisé à moins qu'il ait été déposé sur une surface propre qui elle-même sera lavée par la suite.

- **Est-ce que les masques sont réutilisables/lavables ?**

Non, un masque de protection 3 plis doit être jeté immédiatement après chaque utilisation dans une poubelle munie d'un sac plastique (de préférence avec couvercle et à commande non manuelle) car il n'est pas possible de les décontaminer. Ces masques faciaux de protection 3 plis doivent être remplacés dès qu'ils deviennent humides et au moins toutes les 8 heures.

- **Quelle est la différence entre un masque destiné au milieu hospitalier et les masques de protection proposés ?**

Les masques faciaux FFP2 sont les masques utilisés par le personnel en contact direct avec les malades Covid-19. Les masques de protection 3 plis sont adaptés à un usage d'une population cherchant à se protéger et à protéger son vis-à-vis dans la vie de tous les jours.

- **Comment porter correctement un masque de protection ?**

1. Lavez vos mains avant de porter le masque.
2. Repérez le côté blanc du masque, celui-ci doit toujours être orienté vers l'intérieur, contre la peau. Le côté coloré doit toujours être orienté vers l'extérieur.
2. Repérez le bandeau métallique et placez-le sur l'arête du nez.
3. Attachez les ficelles derrière la tête ou à vos oreilles.
4. Couvrez votre nez et votre bouche et assurez-vous qu'ils sont bien protégés.
5. Pressez le bandeau métallique pour qu'il s'adapte à la forme de votre nez.

Lorsque votre masque est attaché, évitez de le toucher. Si le masque glisse ou n'est pas bien attaché, ne le touchez que par ses côtés pour le réajuster. Evitez d'enlever et remettre le masque trop souvent.

- **Comment retirer un masque de protection ?**

1. Retirez le masque en saisissant les élastiques par l'arrière sans toucher la partie avant du masque.
2. Jetez immédiatement le masque de protection après chaque utilisation dans une poubelle munie d'un sac plastique (de préférence avec couvercle et à commande non manuelle).
3. Lavez-vous les mains ou utilisez une solution hydroalcoolique après retrait.

- **Pourquoi le bon ajustement d'un masque médical est-il important?**

Un masque de protection est efficace uniquement s'il est bien ajusté. Il faut éviter les espaces vides sur les côtés, autour du nez et sous le menton : cela permettrait à l'air et aux gouttelettes de contourner le milieu filtrant. Le masque doit toujours recouvrir complètement la bouche et le nez. S'il est bien ajusté, il restera en place au-dessus du nez et sur les joues. Les masques de protection ne doivent pas être portés sous le nez ni autour du cou.

- **Comment savoir si le masque est mis correctement?**

1. Le bandeau métallique est situé sur l'arête du nez, et ajustez à celui-ci (en le pinçant avec vos doigts).
2. Le côté blanc doit être orienté vers l'intérieur, contre la peau. Le côté coloré doit toujours être orienté vers l'extérieur.
3. Le côté plissé doit être orienté vers le bas, loin du nez (appelé plis « en cascade »).

- **Quels sont les matériaux qui composent ce masque de protection ?**

Le produit se compose du corps du masque, d'un pincement nasal et de boucles pour les oreilles. Le corps du masque est fait de deux couches de tissu non tissé imperméable et d'une couche de tissu soufflé par fusion.

- **Les masques de protection ont-ils une date de péremption ?**

Les masques de protection sont sujets au vieillissement naturel. C'est pourquoi ils ont une date de péremption au-delà de laquelle leur efficacité ne peut être garantie. Cette date de péremption est inscrite sur la boîte. Elle est de 2 ans.

- **Comment s'assurer que les masques sont conformes à la réglementation ?**

Tant l'usine de production que le masque possèdent les certifications nécessaires pour leur commercialisation en Europe.

- **Les masques suffisent-ils à se protéger ?**

Le port du masque de protection fait partie d'un ensemble de mesures à prendre afin de se protéger et de protéger les autres. Les gestes barrières doivent être respectés même lors de l'utilisation d'un masque de protection : se laver les mains régulièrement, garder une distance physique d'1,5 mètre avec les autres personnes, éternuer et tousser dans un mouchoir en papier ou dans le creux de son coude.

- **Puis-je porter le masque autour de mon cou, par exemple le temps de boire quelque chose ?**

Non, à cause du risque de contamination. Si le masque doit être enlevé, par exemple pour boire quelque chose, il doit être déposé dans un endroit propre qui sera nettoyé par la suite. Vous pouvez aussi le tenir par les élastiques.

- **Que faire si je dois éternuer ou tousser alors que je porte un masque ?**

Vous pouvez tousser dans le masque.

Si vous devez éternuer :

1. Enlevez de préférence le masque.
2. Éternuez dans un mouchoir en papier que vous jetez ensuite ou dans le creux de votre coude.
3. Remettez le masque après vous être lavé les mains.

Si ce n'est pas possible, le masque doit en tout cas être enlevé lorsqu'il est mouillé ou souillé.

- **Comment conserver un masque propre ?**

Ne laissez pas votre masque traîner dans votre maison. Conservez-les dans la boîte jusqu'à leur utilisation. Choisissez un lieu fixe et propre pour vos masques propres. Ne touchez le masque propre qu'après vous être lavé les mains et ne touchez jamais le côté intérieur du masque (le côté blanc).

- **Quelle est la taille de ce masque de protection ?**

Les masques sont de taille unique.

- **Comment s'assurer que le niveau de protection du masque utilisé convient à l'activité exercé ?**

Les masques de protection 3 plis peuvent servir lors des activités de la vie quotidienne (aller travailler, faire ses courses, se promener, etc.). N'oubliez pas que le port du masque de protection fait partie d'un ensemble de mesures à prendre afin de se protéger et de protéger les autres. Les gestes barrières doivent être respectés même lors de l'utilisation d'un masque de protection : se laver les mains régulièrement, garder une distance physique d'1,5 mètre avec les autres personnes, éternuer et tousser dans un mouchoir en papier ou dans le creux de son coude.

- **Ces masques de protection sont-ils imperméables ?**

Oui, ce sont des masques faciaux de protection 3 plis. Ils sont utilisés pour filtrer les bactéries et les particules dans l'air ainsi que les gouttelettes. Le corps du masque est fait de deux couches de tissu non tissé imperméable et d'une couche de tissu soufflé par fusion.

- **Quels sont les avantages des masques de protection comparés aux masques en tissu ?**

Les masques en tissu ne filtrent que 70% des bactéries, des particules dans l'air et des gouttelettes alors que les masques de protection proposés filtrent 95% et donc diminuent largement le risque de contamination.

- **Où les masques sont-ils vendus ?**

Les masques sont vendus sur le site web <https://www.ice-health.com/fr>.

---

**Nous vous encourageons également à vous référer au site SPF Santé pour de plus amples renseignements sur les mesures sanitaires:**

<https://www.health.belgium.be/fr/news>